

A.T.P LYON SARL

EXERCICE 2022

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat	4
Annexes	6
Liasse 23 IS RN	10
Bilan détaillé	34
ACTIF	34
<i>Actif immobilisé</i>	<i>34</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>34</i>
PASSIF	35
<i>Capitaux Propres</i>	<i>35</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>35</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>35</i>
Compte de résultat détaillé	36

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A.T.P LYON SARL pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 38 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	188 217,15 Euros
chiffre d'affaires	549 932,84 Euros
résultat net comptable	28 472,83 Euros

Fait à LYON
Le 13/04/2023

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet ODILE BERLIET 3C

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 963	27 970	9 993	14 390	- 4 397
Autres immobilisations corporelles	32 536	32 536			
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 250		2 250		2 250
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 427		4 427	4 427	
TOTAL (I)	77 176	60 507	16 669	18 817	- 2 148
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	44 150		44 150	36 500	7 650
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	106 902		106 902	276 805	- 169 903
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7		7	22 742	- 22 735
. Autres	700		700		700
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	5 000		5 000	36 951	- 31 951
Disponibilités	14 788		14 788	2 172	12 616
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	171 548		171 548	375 170	- 203 622
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	248 724	60 507	188 217	393 986	- 205 769

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 38 112)	38 112	38 112	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	8 263	8 263	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	725	26 041	- 25 316
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	28 473	10 684	17 789
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	75 573	83 100	- 7 527
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	34 369	44 263	- 9 894
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 567	175 823	- 146 256
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	5 061	32 870	- 27 809
. Organismes sociaux	11 383	8 115	3 268
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 911	1 886	5 025
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	25 068	47 746	- 22 678
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	285	184	101
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	112 644	310 886	- 198 242
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	188 217	393 986	- 205 769

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	268 561		268 561	426 026	- 157 465
Production vendue biens				21 365	- 21 365
Production vendue services	281 372		281 372	220 819	60 553
Chiffres d'affaires Nets	549 933		549 933	668 211	- 118 278
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			8 000	4 106	3 894
Autres produits					94,84
Total des produits d'exploitation (I)			557 933	672 317	- 114 384
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			147 990	285 068	- 137 078
Variation de stock (marchandises)			-7 650	3 500	- 11 150
Achats de matières premières et autres approvisionnements					-318,57
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			211 206	177 840	33 366
Impôts, taxes et versements assimilés			3 740	2 498	1 242
Salaires et traitements			125 292	143 282	- 17 990
Charges sociales			39 590	44 562	- 4 972
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 398	1 114	3 284
Dotations aux provisions sur immobilisations					294,79
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges				922	- 922
Total des charges d'exploitation (II)			524 565	658 786	- 134 221
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			33 368	13 531	19 837
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			9	46	- 37
Reprises sur provisions et transferts de charges					-80,43
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			9	46	- 37
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			1 597	1 804	- 207
Différences négatives de change					-11,47
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			1 597	1 804	- 207
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 587	-1 758	171
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			31 781	11 774	20 007

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 110	831	3 279	394,58
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	4 110	831	3 279	394,58
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 393	35	2 358	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 393	35	2 358	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 717	796	921	115,70
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	5 025	1 886	3 139	166,44
Total des Produits (I+III+V+VII)	562 052	673 194	- 111 142	-16,51
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	533 580	662 510	- 128 930	-19,46
RESULTAT NET	28 473	10 684	17 789	166,50
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes

A.T.P LYON SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 188 217,15 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 28 472,83 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/04/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A.T.P LYON SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 77 176 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	70 499			70 499
Immobilisations financières	4 427	2 250		6 677
TOTAL	74 926	2 250		77 176

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 60 507 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	56 109	4 398		60 507
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	56 109	4 398		60 507

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel et outillage	37 963	27 970	9 993	de 1 à 5 ans
Materiel de transport	26 054	26 054	0	de 3 à 5 ans
Materiel informatique	6 482	6 482	0	de 3 à 5 ans
TOTAL	70 499	60 507	9 993	

3.2 - Etat des créances = 112 036 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 427		4 427
Actif circulant & charges d'avance	107 609	107 609	
TOTAL	112 036	107 609	4 427

A.T.P LYON SARL**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 38 112 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2500	15,25	38 125
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2500	15,25	38 112

4.2 - Etat des dettes = 112 644 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	34 369	9 969	24 400	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	29 567	29 567		
Dettes fiscales & sociales	48 708	43 683		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	112 644	83 219	24 400	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 8 096 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 800
Dettes fiscales & sociales	5 296
Autres dettes	
TOTAL	8 096

A.T.P LYON SARL

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 8 096 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 800
Fournis.fact.non parv. (408100000)	2 800
Dettes fiscales et sociales :	5 296
Conges a payer (428200000)	5 061
Taxe d'apprentissage (438601000)	165
Formation continue a paye(438603000)	71
TOTAL	8 096

Liasse 23 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		A.T.P LYON SARL		1 1 2							
Adresse de l'entreprise		145. AVENUE DES MARTYRS DE LA LIBERATION 69310 PIERRE BENITE		Durée de l'exercice précédent *		1 1 2					
Numéro SIRET *		3 3 0 6 4 0 3 3 5 0 0 0 2 3		Néant ☐ *							
				Exercice N clos le,		3 1 1 1 2 2 1 0 2 2					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA									
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC							
		Frais de développement *	CX	CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG							
		Fonds commercial (1)	AH	AI							
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK							
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO							
		Constructions	AP	AQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	27 970	9 993					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	32 536						
		Immobilisations en cours	AV	AW							
		Avances et acomptes	AX	AY							
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT							
		Autres participations	CU	CV	2 250	2 250					
		Créances rattachées à des participations	BB	BC							
		Autres titres immobilisés	BD	BE							
		Prêts	BF	BG							
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 427	4 427					
TOTAL (II)		BJ	BK	60 507	16 669						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM							
		En cours de production de biens	BN	BO							
		En cours de production de services	BP	BQ							
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS							
		Marchandises	BT	BU	44 150	44 150					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW							
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	106 902	106 902					
		Autres créances (3)	BZ	CA	707	707					
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	5 000	5 000					
	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	14 788	14 788					
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI							
TOTAL (III)		CJ	CK	171 548	171 548						
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN									
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	60 507	188 217					
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
A.T.P LYON SARL		Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....38 112.....)	DA	38 112
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 263
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	725
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 473
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	75 573
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	34 369
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	29 567
	Dettes fiscales et sociales	DY	48 708
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	112 644	
(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	188 217	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	4 452
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	107 619	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		A.T.P LYON SARL				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	268 561	FB		FC	268 561	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	281 372	FH		FI	281 372	
		FJ	549 933	FK		FL	549 933	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	8 000	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	557 933	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	147 990
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(7 650)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	211 206
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	3 740
	Salaires et traitements *						FY	125 292
	Charges sociales (10)						FZ	39 590
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobilisations} \\ \text{Sur actif circulant : dotations aux provisions *} \\ \text{Pour risques et charges : dotations aux provisions} \end{array} \right.$	- dotations aux amortissements *				GA	4 398
			- dotations aux provisions				GB	
							GC	
	Autres charges (12)						GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	
							GF	524 565
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	33 368	
opérations et communs	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	9
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	9	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 597
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	1 597	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 587)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 781	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.T.P LYON SARL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	4 110	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 110	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 393	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 393	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	1 717	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	5 025	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	562 052	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	533 580	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	28 473	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	8 000
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise A.T.P LYON SARL										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	37 963	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	26 054	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	6 482	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	70 499	LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W	2 250			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	4 427	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	4 427	LR		LS	2 250			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	74 926	ØH		ØJ	2 250		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
		par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	37 963	ML	37 963
		Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	26 054	MR	26 054
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	6 482	MU	6 482
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG		NH	70 499	NI	70 499
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations				IØ		ØX		ØY	2 250	ØZ		
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	4 427	2G		
TOTAL IV				I3		NI		NK	6 677	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	77 176	ØM	70 499

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**5 bis****TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.T.P LYON SARL

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A.T.P LYON SARL</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PI		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	23 573	QA	4 398	QB		QC	27 970					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH	26 054	QI		QJ		QK	26 054						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 482	QM		QN		QO	6 482						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II			QU	56 109	QV	4 398	QW		QX	60 507					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	56 109	ØP	4 398	ØQ		ØR	60 507					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES										
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO		
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9								
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.T.P LYON SARL		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A.T.P LYON SARL

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	4 427	UV		UW	4 427			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	106 902		106 902					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7		7					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	700		700					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	112 036	VU	107 609	VV	4 427			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	34 369		9 969		24 400				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	29 567		29 567						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 061		5 061						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 383		11 383						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	6 911		6 911						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	25 068		25 068						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	285		285						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	112 644	VZ	88 244		24 400				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	9 894	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise A.T.P LYON SARL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N clos le 31/12/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	28 473
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI	
	Amendes et pénalités					WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	5 025
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées aux taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *					Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	
					Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I	WR	33 498
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0 %						
	- imposées au taux de 19 %						
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
	- imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :					Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 septies)	L2		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies A)	ØV		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)	YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>A . T . P . LYON SARL</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} <i>bis</i> Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	5 0 6 1
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} <i>bis</i> Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A.T.P LYON SARL</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB		TOTAL II			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	10 684			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	25 316			ZE	36 000				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	36 000			ZG	(0)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance								YT	67 116	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ	26 909	
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	5 580	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	111 601	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	211 206	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	3 532	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	208	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	3 740	
TVA	– Montant de la TVA collectée								YY	156 452	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	77 859	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB	141 122	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	– Numéro de centre agréé *				XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DGFIP N°2058-C 2023

Extension

[illegible]

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A.T.P LYON SARL

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B-SD 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>A . T . P LYON SARL</u>		Néant ☒ *
1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %	
	2 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) 1 .	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) 1 .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)
RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A . T . P LYON SARL</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: A.T.P LYON SARL		Néant	☐ *
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022		Données en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	549 933
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	549 933
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	7 650
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	7 650
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	167 280
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	165 006
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	332 286
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	225 297
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	225 297

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV									
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX			Effectifs au sens de la CVAE *		EY				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)							HX				
Période de référence		GY		/	/			GZ		/	/
Date de cessation				/	/			HR		/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N°2059-F-SD 2023



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

3 3 0 6 4 0 3 3 5 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.T.P LYON SARL

ADRESSE (voie)

145. AVENUE DES MARTYRS DE LA LIBERATION

CODE POSTAL

69310

VILLE

PIERRE BENITE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

2500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.R.L.

Dénomination BG BUSINESS

N° SIREN (si société établie en France) 831145537

% de détention 100,00

Nb de parts ou actions 2500

Adresse : N° 80

Voie ALLEE DES CROISSETTES

Code Postal 01380

Commune ST CYR SUR MENTHON

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

33064033500023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.T.P LYON SARL

ADRESSE (voie)

145. AVENUE DES MARTYRS DE LA LIBERATION

CODE POSTAL

69310

VILLE

PIERRE BENITE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2023 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		N° 2065-SD 2023	
Formulaire à déposer en double exemplaire			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01012022		et clos le 31122022	
Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A.T.P LYON SARL 145 AVENUE DES MARTYRS DE LA LIBERATION 69310 PIERRE BENITE			
SIRET 33064033500023		M61;odile.berliet@wanadoo.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées AUTOMATISATION INFORMATIQUE PESAGE INDUSTRIELLE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 33 498 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé COALA SAGE	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voies dématérialisées. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ODILE BERLIET 3C 87, GRANDE RUE DE LA CROIX-ROUSSE 69004 LYON		Tél:	
CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:		Date: 13042023 Lieu: PIERRE BENITE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: MRS BRUNET GOUZIL	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	36 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e				
							f				
							g				
							h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		36 000		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
							5	6	7	8	
ALAIN GUILLET											
TASSIN LA DEMI LUNE											
CHRISTOPHE GOUZIL											
ERIC BRUNET											
BG BUSINESS				2500							
80 ALLEE DES CROISSETTES 01380 ST CYR SUR MENTHON											
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
				MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice							
				MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)		
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r		

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1		2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
							imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
							imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
		Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total								

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Installations tech., matériel & outillage ind	37 963	27 970	9 993	14 390	- 4 397
215000000 MATERIEL ET OUTILLAGE	37 963		37 963	37 963	
281500000 AMORT. MAT. OUTILLAGE		27 970	-27 970	-23 573	- 4 397
Autres immobilisations corporelles	32 536	32 536			
218200000 MATERIEL DE TRANSPORT	26 054		26 054	26 054	
218300000 MATERIEL INFORMATIQUE	6 482		6 482	6 482	
281820000 AMORTISST.MAT.TRANSPORT		26 054	-26 054	-26 054	
281830000 AMORT.MATER.INFORMT.		6 482	-6 482	-6 482	
Autres participations	2 250		2 250		2 250
261000000 TITRES PARTICIPATION	2 250		2 250		2 250
Autres immobilisations financières	4 427		4 427	4 427	
275000000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	4 427		4 427	4 427	
TOTAL (I)	77 176	60 507	16 669	18 817	- 2 148
Actif circulant					
Marchandises	44 150		44 150	36 500	7 650
370000000 STOCK COMPOSANTS	44 150		44 150	36 500	7 650
Clients et comptes rattachés	106 902		106 902	276 805	- 169 903
411000000 CLIENTS	106 902		106 902	276 805	- 169 903
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7		7	22 742	- 22 735
445660000 TVA A RECUPERER				22 742	- 22 742
445860000 TVA FACTURES NON PARV.	7		7		7
. Autres	700		700		700
455170000 COMPTE COURANT BG BUSINESS	700		700		700
Valeurs mobilières de placement	5 000		5 000	36 951	- 31 951
508200000 COMPTE A TERME	5 000		5 000	36 951	- 31 951
Disponibilités	14 788		14 788	2 172	12 616
512000000 CREDIT LYONNAIS	14 788		14 788	2 172	12 616
TOTAL (II)	171 548		171 548	375 170	- 203 622
TOTAL ACTIF (0 à V)	248 724	60 507	188 217	393 986	- 205 769

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 38 101300000 CAPITAL	38 112 38 112	38 112 38 112	
Réserve légale 106110000 RESERVE LEGALE 106120000 RESERVE PLUS VALUE LT	8 263 3 811 4 452	8 263 3 811 4 452	
Autres réserves 106800000 AUTRES RESERVES	725 725	26 041 26 041	- 25 316 - 25 316
Résultat de l'exercice	28 473	10 684	17 789
TOTAL (I)	75 573	83 100	- 7 527
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts 164000000 EMPRUNT PGE	34 369 34 369	44 263 44 263	- 9 894 - 9 894
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 401000000 FOURNISSEURS 408100000 FOURNIS.FACT.NON PARV.	29 567 26 767 2 800	175 823 162 340 13 483	- 146 256 - 135 573 - 10 683
. Personnel 421000000 REMUNERATIONS DUES 428200000 CONGES A PAYER	5 061 5 061	32 870 29 979 2 891	- 27 809 - 29 979 2 170
. Organismes sociaux 431000000 SECURITE SOCIALE 437200000 APICIL MUTUELLE NON CADRE 437500000 CAISSE DE RETRAITE 438601000 TAXE D'APPRENTISSAGE 438603000 FORMATION CONTINUE A PAYE	11 383 5 352 1 577 4 220 165 71	8 115 5 019 1 577 1 519	3 268 333 2 701
. Etat, impôts sur les bénéfices 444000000 IMPOT SOCIETE	6 911 6 911	1 886 1 886	5 025 5 025
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 445510000 TVA A DECAISSER 445660000 TVA A RECUPERER 445710000 TVA COLLECTEE	25 068 6 325 926 17 817	47 746 1 612 926 46 134	- 22 678 4 713 926 - 28 317
. Autres impôts, taxes et assimilés 442100000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	285 285	184 184	101 101
TOTAL (IV)	112 644	310 886	- 198 242
TOTAL PASSIF (I à V)	188 217	393 986	- 205 769

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	268 561		268 561	426 026	- 157 465	-36,96
707000000 NEGOCE MATERIEL NEUF	238 631		238 631	426 026	- 187 395	-43,99
707001000 NEGOCE PIECES DETACHEES	26 574		26 574		26 574	N/S
707100000 VENTES INTRA	3 356		3 356		3 356	N/S
Production vendue biens				21 365	- 21 365	-100
701000000 MATERIELS AIPI				21 365	- 21 365	-100
Production vendue services	281 372		281 372	220 819	60 553	27,42
706000000 PRESTATIONS DE SERVICES	219 387		219 387	168 155	51 232	30,47
706001000 LOCATION DE BALANCES	57 281		57 281		57 281	N/S
706004000 LOCATION MATERIEL				49 300	- 49 300	-100
708000000 FRAIS EXPEDITION	4 705		4 705	3 365	1 340	39,82
Chiffre d'affaires Net	549 933		549 933	668 211	- 118 278	-17,70

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, tr	8 000	4 106	3 894	94,84
791000000 TRANSFERT DE CHARGES	8 000	4 106	3 894	94,84
Total des produits d'exploitation (I)	557 933	672 317	- 114 384	-17,01
Achats de marchandises (y compris droits de d	147 990	285 068	- 137 078	-48,09
607000000 MATERIELS NEUFS	82 342		82 342	N/S
607001000 PIECES DETACHEES ET CONSOMM	11 584		11 584	N/S
607003000 ACHATS COMPOSANTS		285 068	- 285 068	-100
607100000 ACHAT INTRA	54 064		54 064	N/S
Variation de stock (marchandises)	-7 650	3 500	- 11 150	-318,57
603700000 VARIATION STOCKS	-7 650	3 500	- 11 150	-318,57
Autres achats et charges externes	211 206	177 840	33 366	18,76
606110000 EDF	7 511	3 311	4 200	126,85
606140000 CARBURANT	4 330	2 363	1 967	83,24
606300000 FOURNITURES DE BUREAU	5 898	3 572	2 326	65,12
606301000 PETIT OUTILLAGE		1 615	- 1 615	-100
606800000 PETITS MATERIELS INFORMATIQUES	1 552		1 552	N/S
610001000 SERVICE METROPOLE DE LYON	76		76	N/S
611000000 SOUS TRAITANCE ENT.MAT.	17 760	21 866	- 4 106	-18,78
611001000 SOUS TRAITANCE / REVENTE	22 317	28 348	- 6 031	-21,27
611002000 INTERIMAIRES	27 040		27 040	N/S
613100000 LEASINGS LOCATIONS	1 728		1 728	N/S
613200000 LOYERS ET CHARGES	24 785	23 904	881	3,69
613300000 LOCATION IMPRIMANTE	397		397	N/S
613500000 LOCATION MATERIEL		53	- 53	-100
615200000 ENTRETIEN LOCAUX		1 369	- 1 369	-100
615510000 ENTRETIEN MATERIEL	1 284	1 105	179	16,20
615520000 ENTRETIEN MATERIEL TRANSP	4 609		4 609	N/S
616001000 ASSURANCE CAMION	2 245	1 587	658	41,46
616100000 ASSURANCE RC	4 494	4 370	124	2,84
622600000 HONORAIRES	2 800	4 600	- 1 800	-39,13
622601000 HONORAIRES JURIDIQUES	200	2 085	- 1 885	-90,41
622603000 PROTECTION JURIDIQUE	200	200		0,00
622610000 HONORAIRES EC	2 380		2 380	N/S
623100000 PUBLICITE		3 686	- 3 686	-100
624100000 TRANSPORT SUR ACHATS	1 850	573	1 277	222,86
624200000 TRANSPORTS SUR VENTES	4 266	3 875	391	10,09
625100000 VOYAGES DEPLACEMENTS	4 122	5 446	- 1 324	-24,31

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
625111000 FRAIS DEPLACEMENT ERIC BRUNET	26 157	22 398	3 759	16,78
625112000 FRAIS DEPLACEMENT CHRISTOPHE G	27 950	28 904	- 954	-3,30
625113000 FRAIS DEPLACEMENT TOURILLE		324	- 324	-100
625115000 FRAIS DEPLACEMENT HELEN	205	146	59	40,41
625116000 FRAIS DEPLACEMENT DIVERS		5 228	- 5 228	-100
625117000 FRAIS DEPLACEMENT VALLET LUCA	9 338	2 158	7 180	332,72
625118000 FRAIS ADRIEN	51		51	N/S
625119000 FRAIS ROMARIC	266		266	N/S
626000000 TIMBRES	234	848	- 614	-72,41
626001000 TELEPHONE	3 969	3 908	61	1,56
626002000 IMPRIMANTE	1 194		1 194	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	3 740	2 498	1 242	49,72
631200000 TAXE D'APPRENTISSAGE		21	- 21	-100
631300000 FORMATION		388	- 388	-100
633500000 FORMATION CONTINUE	208		208	N/S
635110000 CET	3 532	2 089	1 443	69,08
Salaires et traitements	125 292	143 282	- 17 990	-12,56
641100000 SALAIRES BRUTS	123 122	142 693	- 19 571	-13,72
641200000 CONGES PAYES	2 170	-5 730	7 900	137,87
641300000 PRIME NON IMPOSABLES		500	- 500	-100
641400000 INDEMNITES & AVANT.DIV.		5 819	- 5 819	-100
Charges sociales	39 590	44 562	- 4 972	-11,16
645100000 COTISATION URSSAF	29 225	34 989	- 5 764	-16,47
645200000 PREVOYANCE NON CADRE	2 796		2 796	N/S
645310000 CAISSE DE RETRAITE		7 224	- 7 224	-100
645350000 CAISSE RETRAITE	6 940		6 940	N/S
645530000 PREVOYANCE NON CADRE		1 921	- 1 921	-100
647500000 MEDECINE DU TRAVAIL	629	428	201	46,96
Dotations aux amortissements sur immobilisati	4 398	1 114	3 284	294,79
681120000 DOTATION AMORT. IMMOBILISATION	4 398	1 114	3 284	294,79
Autres charges		922	- 922	-100
654000000 PERTE CLIENTS		922	- 922	-100
Total des charges d'exploitation (II)	524 565	658 786	- 134 221	-20,37
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	33 368	13 531	19 837	146,60
Autres intérêts et produits assimilés	9	46	- 37	-80,43
764000000 REV.VALEURS PLACEMENT	9	46	- 37	-80,43
Total des produits financiers (V)	9	46	- 37	-80,43
Intérêts et charges assimilées	1 597	1 804	- 207	-11,47
661160000 INTERETS EMPRUNTS	707	546	161	29,49
661600000 AGIOS BANCAIRES	889	1 258	- 369	-29,33
Total des charges financières (VI)	1 597	1 804	- 207	-11,47
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 587	-1 758	171	9,73
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-	31 781	11 774	20 007	169,93
Produits exceptionnels sur opérations de gest	4 110	831	3 279	394,58
771800000 PROFIT EXCEPTIONNEL	4 110	831	3 279	394,58
Total des produits exceptionnels (VII)	4 110	831	3 279	394,58
Charges exceptionnelles sur opérations de ges	2 393	35	2 358	N/S
671800000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 393	35	2 358	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 393	35	2 358	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 717	796	921	115,70
Impôts sur les bénéfices (X)	5 025	1 886	3 139	166,44
695000000 IMPOT SOCIETE	5 025	1 886	3 139	166,44
Total des Produits (I+III+V+VII)	562 052	673 194	- 111 142	-16,51
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	533 580	662 510	- 128 930	-19,46

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
RESULTAT NET	28 473	10 684	17 789	166,50